

Plan de bien-être et de sécurité

École élémentaire publique Trille des Bois
Plan de prévention et d'intervention





Plan de bien-être et de sécurité 2016

2016



Plan de bien-être et de sécurité 2016

Code de vie

École élémentaire publique Trille des Bois

À l'école Trille des Bois nous nous engageons à appliquer la pédagogie Steiner-Waldorf axée sur le développement intégral de l'être humain.

Mission

Préparer les enfants à devenir des citoyens créatifs et engagés en cultivant les principes pédagogiques Steiner-Waldorf qui respectent le rythme du développement de l'être humain.

Vision

1. appliquer la pédagogie Steiner-Waldorf dans son intégralité
2. faire de notre école un lieu propice au développement des enfants
3. faire de notre école un lieu de formation continue tant pour le personnel que pour l'ensemble de la communauté.

Valeurs

1. la conscience pédagogique, sociale et environnementale
2. l'engagement envers la beauté, la bonté et la vérité
3. la collaboration responsable, respectueuse et dynamique

En lien avec notre mission, notre vision, nos valeurs et les lois ontariennes nous nous sommes donné un code de vie qui définit les relations interpersonnelles de tous les membres de notre communauté. Il vise essentiellement à répondre aux besoins fondamentaux de sécurité, de bien-être et d'appartenance de tous pour une vie riche et saine. La démarche s'insère dans un fonctionnement collaboratif et coopératif.

Les membres de la communauté de Trille des Bois s'engagent à promouvoir le respect de soi et des autres, le respect de notre environnement ainsi qu'à bien s'acquitter de leurs rôles et responsabilités propres.

Plan de bien-être et de sécurité 2016

Table des matières

Définition de l'intimidation.....	4
Stratégies de prévention	5
L'arbre décisionnel	6
Comportements gérés par le personnel et la direction.....	7
Interventions école reliées à l'arbre décisionnel.....	9
<i>ANNEXE 1-</i> Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation	
<i>ANNEXE 2-</i> Guide à l'intention des élèves	
<i>ANNEXE 3-</i> Comment intervenir en situation d'intimidation	
<i>ANNEXE 4-</i> Processus de résolution de problèmes en neuf étapes	
<i>ANNEXE 5-</i> Gestes réparateurs	
<i>ANNEXE 6-</i> Ressources	
<i>ANNEXE 7-</i> Recueil des politiques	

Plan de bien-être et de sécurité 2016

Définition

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse, un préjudice corporel ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus. (Tiré de la note politique 144 du MÉO à la page 7)

1.1 *L'intimidation est une dynamique qui se caractérise par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières :*

- **Physiquement** (par exemple : coups, bousculades);
- **Verbalement** (par exemple : insultes, moqueries, menaces, remarques sexistes, racistes ou homophobes);
- **Socialement** (par exemple : exclusion du groupe, propagation de commérages et de rumeurs).

1.2 *Elle peut aussi se faire de façon plus discrète par le biais des technologies de l'information et des communications telles que courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Web, outils de médias sociaux ou par tout autres moyens techniques (par exemple : propagation de rumeurs, d'images/photos ou de commentaires blessants).*

L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves et nuit aux relations saines et au climat scolaire. L'intimidation empêche l'école d'offrir une bonne éducation aux élèves. Les enfants intimidés, ceux qui posent des gestes intimidants et les témoins peuvent souffrir de tout un éventail de problèmes psychosociaux qui peuvent les perturber à l'adolescence et à l'âge adulte.

On reconnaît que dans une dynamique d'intimidation il y a trois groupes :

1. L'enfant intimidé;
2. l'enfant qui intimide; et
3. les témoins.

L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de moyens électroniques

Plan de bien-être et de sécurité 2016

et technologiques, ni en toute autre circonstance. En résumé, le bien-être et la sécurité des élèves sont prioritaires à l'École élémentaire publique Trille des Bois.

Stratégies de prévention et d'intervention auprès des élèves

Les stratégies de prévention et d'intervention auprès des élèves sont en lien avec une discipline progressive :

- Enseignement explicite aux élèves des attentes comportementales dès la première semaine d'école et au début de chaque saison.
- Envoi des attentes comportementales aux parents au cours de la première semaine d'école (par exemple, les élèves font un dessin ou un texte à ramener à la maison à partir d'un conte ou d'une discussion).
- Former le personnel enseignant, les gardes du dîner et le personnel de soutien à propos des outils de résolution de conflits et présenter ces outils aux élèves.
- Harmoniser le vocabulaire d'intervention et de résolution de conflits, ainsi que nos approches Steiner-Waldorf au niveau de l'école.
- Poser des gestes réparateurs.
- Utilisation de contes pédagogiques ou autres stratégies préconisées par la pédagogie Steiner-Waldorf.
- Mises en situation avec les élèves sur les comportements sociaux préconisés en tenant compte des étapes du développement de l'enfant (l'adulte fait la mise en scène et les élèves proposent des stratégies).
- Pairs médiateurs.
- Faire appel aux éducatrices spécialisées de l'école et du conseil et à la travailleuse sociale pour des ateliers de groupes ou des suivis individuels au besoin.
- Faire des cercles de coopération (en classe, avec l'éducatrice, avec la direction, etc.)
- Utiliser la fiche évolutive et du rapport de discipline progressive afin de garder des traces des écarts de conduite.
- Communication étroite avec les parents ou tuteurs et rapport de discipline progressive envoyé à la maison au besoin.
- Interventions à l'interne selon l'approche de discipline progressive.



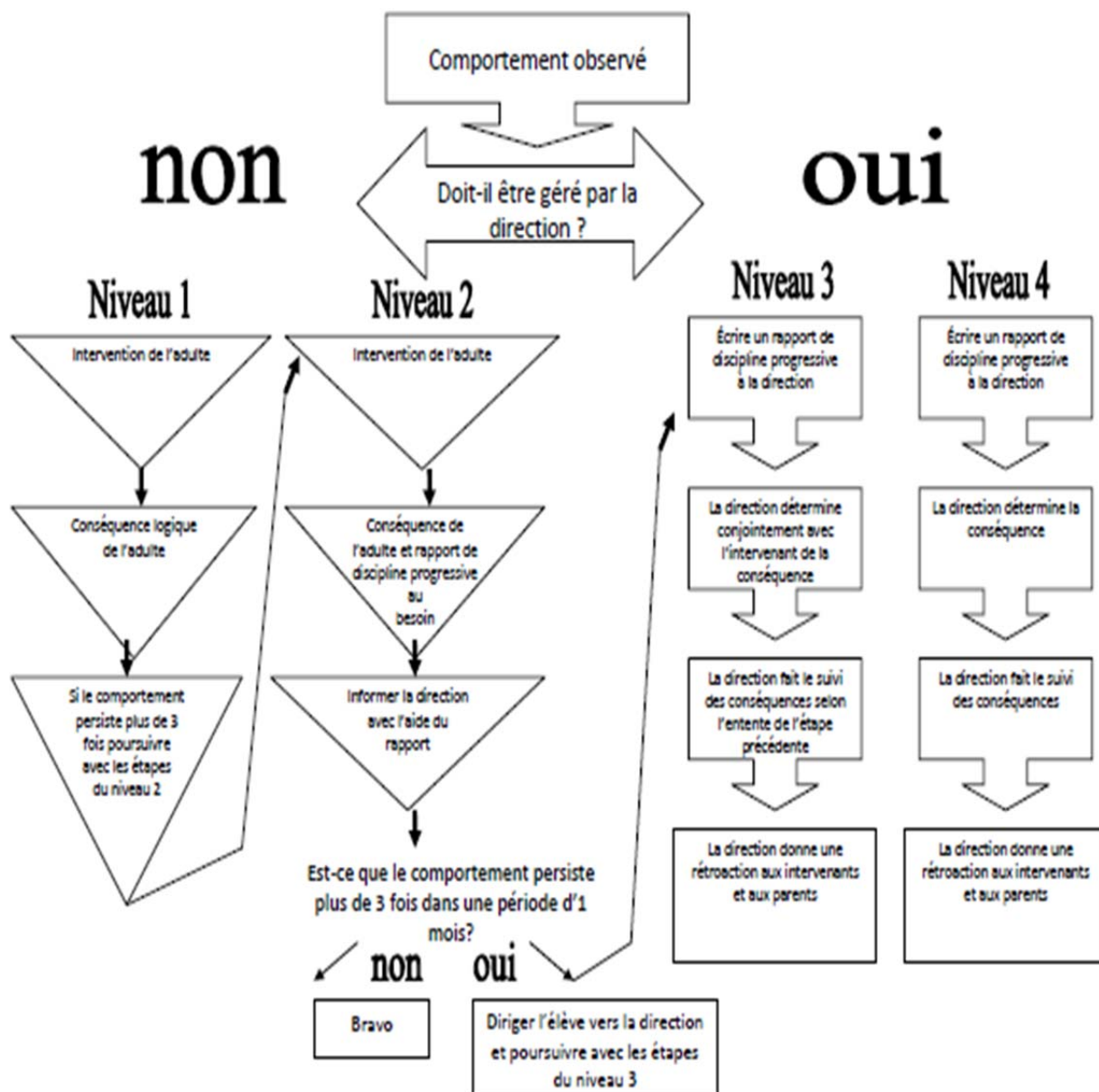
Plan de bien-être et de sécurité 2016

- Rencontre équipe-école: direction, enseignant, enseignants ressources, éducatrices.
- Rencontre élève/parent/direction et enseignant.
- Références à des services externes: services sociaux, policier de l'école.
- Suspensions.

Plan de bien-être et de sécurité 2016

Arbre décisionnel

Processus de gestion du comportement des élèves



Plan de bien-être et de sécurité 2016

Les comportements problématiques gérés par les membres du personnel ou par la direction

1- Géré par l'adulte responsable

Conduite préjudiciable à l'ambiance morale

- Agacer
- Inciter un autre élève à avoir un écart de conduite
- Défiance, opposition à l'autorité
- Entrer dans l'école sans permission
- Prendre son temps pour sortir ou éviter de sortir
- Langage inapproprié ou irrespectueux
- Malhonnêteté
- Manquer de respect
 - parler à des moments inappropriés
 - répondre en manquant de respect à l'adulte ou à un pair
 - faire des gestes inappropriés
 - avoir une attitude négative (p. ex., se plaindre)
- Plagier, copier
- Vandalisme mineur

Conduite préjudiciable au bien-être physique ou émotionnel des autres

- Agression verbale ou écrite
- Comportement dérangeant qui nuit à l'apprentissage et au bien-être de la classe (p. ex., émettre régulièrement des commentaires pour attirer de l'attention, faire des bruits inappropriés et intentionnels)
- Contact physique ou accrochage (p. ex., bousculer, pincer, cracher sur les autres)
- Lancer des objets

Manquement à ses responsabilités d'élève

- Infraction au code de conduite

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- Infraction au code vestimentaire
- Manquer d'organisation personnelle
- Refuser de s'exprimer en français

2- Géré par la direction (après trois incidents)

Conduite préjudiciable à l'ambiance morale

- Défiance, opposition à l'autorité
- Langage inapproprié ou irrespectueux
- Manquer de respect
 - parler à des moments inappropriés
 - répondre en manquant de respect à l'adulte ou à un pair
 - faire des gestes inappropriés
 - avoir une attitude négative (p. ex., se plaindre)
- Plagier, copier
- Vandalisme mineur

Conduite préjudiciable au bien-être physique ou émotionnel des autres

- Agression verbale
- Déranger les autres dans leur apprentissage
- Contact physique ou accrochage
- Lancer des objets

Manquement à ses responsabilités d'élève

- Infraction au code de conduite
- Ne pas coopérer, ne participe pas
- Ne pas suivre les directives

3- Géré par la direction (directement)

Violence

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- Toute action qui peut blesser ou qui laisse une marque
- Pousser violemment
- Se bagarrer
- Mordre
- Lancer un objet dans l'intention de blesser ou par manifestation de colère (p. ex., un meuble)
- Menacer
- Harceler
- Intimider (incluant la cyber intimidation, verbale, physique, psychologique)

Interventions école:

Explications reliées à l'arbre décisionnel :

Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués :

1. Doivent être rapportés à la direction ou l'adulte responsable le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime;
2. À la suite de la réception d'une plainte, la direction prend charge de l'enquête et assume le dossier. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. de l'élève qui se sent intimidé;
 - b. de l'élève accusé d'intimidation;
 - c. des témoins.
3. Lors de cette entrevue, tout est documenté et les parents des élèves impliqués sont informés;
4. Pendant que la direction mène son enquête il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires;
5. À la suite à l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève est intimidé, l'une ou plusieurs des mesures de discipline progressive suivantes seront appliquées :

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- a. une mesure de discipline progressive selon le code de conduite de l'école (p. ex., gestes réparateurs visant à appuyer la personne intimidée);
 - b. une référence aux intervenants appropriés;
 - c. une suspension selon l'article 306;
 - d. une suspension, selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
6. Un accompagnement et un suivi sont mis en place pour les élèves impliqués et leurs parents;
 7. L'implication des services policiers et d'autres services externes sont également possibles dépendant des situations traitées.

Si, lors de l'enquête préliminaire, la direction croit que l'incident représente une situation menaçante pour les membres de la communauté scolaire, elle doit immédiatement initier la procédure d'évaluation du risque et de la menace (ERVM).

Annexe 1 - Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation

Si vous pensez que votre enfant intimide, vit de l'intimidation ou est témoin d'intimidation, voici ce que vous devez faire :

- 1) Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme et le remercier de son courage d'en parler.
- 2) Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- 3) Réaffirmer qu'un comportement d'intimidation n'a pas sa place ni à la maison, ni à l'école.

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- 4) Reconnaître que mettre fin à l'intimidation est un processus de partenariat entre l'école et la maison.
- 5) Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-746-6911 et avec l'enseignant titulaire pour signaler le cas d'intimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- 6) Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école.
- 7) Garder les communications ouvertes avec l'école.

Annexe 2 - Guide à l'intention des élèves

Si quelqu'un veut te blesser :

1. Dis, d'une voix forte : « Arrête! »
2. Éloigne-toi.
3. Avertis l'adulte le plus proche.

Si tu vois quelqu'un qui veut blesser un élève avec ses gestes ou ses paroles :

1. Encourage ton ami(e) à s'éloigner.
2. Accompagne ton ami(e) pour ne pas qu'il ou elle soit seul(e).
3. Avertis l'adulte le plus proche de ce que tu as vu et entendu.

Plan de bien-être et de sécurité 2016

Si tu as envie de blesser un élève avec tes gestes ou tes paroles :

1. Arrête tout ce que tu fais (p. ex., mets tes mitaines de douceur).
2. Éloigne-toi.
3. Trouve une personne qui peut t'aider à te calmer.
4. Si ton intention de blesser se reproduit, demande de l'aide à un adulte.

Annexe 3 - Comment intervenir en situation d'intimidation

1. Mettre fin au comportement

- Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- Dépersonnaliser l'intervention : «À Trille des Bois, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- Nommer de nouveau le comportement offensif : «Ce genre d'insulte peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»
- La réaction «nous n'insultons pas les gens dans cette école» s'adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l'incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s'ils ne font que «faire des blagues», les auteurs d'intimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l'écart avec l'élève intimidé

- Remercier l'élève d'accepter de parler.
- Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l'enfant.
- Personnaliser la réaction : «Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.»
- L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable malgré l'intention (ex., blagues).

4. Intervenir à l'écart avec l'élève qui intimide

- Remercier l'élève d'accepter de collaborer.
- Personnaliser la réaction: «Christian, je te prie de t'arrêter et de réfléchir avant d'agir.»
- L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable même si l'intention était bénigne (ex., c'était juste une blague).

Exiger qu'il ou elle change son comportement au nom de tous.

Annexe 4 - Processus de résolution de problèmes en neuf étapes¹

- 1. Déterminez ce qui préoccupe la personne. Remerciez la personne d'avoir eu le courage d'exprimer ses préoccupations.**
*N'oubliez pas de lui dire que ce n'est pas sa faute (si la personne se fait agressée).
- 2. Déterminez quel est votre rôle.**
 - Comment puis-je t'aider?
- 3. Passez en revue toutes les stratégies.**
 - Aimerais-tu que l'on parle des stratégies qui pourraient fonctionner?
 - Que penses-tu pouvoir faire?
 - Comment peux-tu améliorer/résoudre/remédier à la situation (s'il s'agit de la personne qui commet les actes d'agression)?
- 4. Évaluez les options (Nommez les risques et les avantages de chacune).**
 - Laquelle aimerais-tu essayer?
- 5. Encouragez la personne à choisir une stratégie**
 - Laquelle aimerais-tu essayer?
- 6. Aidez la personne à faire un plan d'action**
 - Selon toi, quel est le meilleur moment pour l'essayer?
- 7. Appliquez le plan d'action**
 - Je te remercie d'être venu me voir-
 - J'aimerais savoir comment le plan a fonctionné, est-ce qu'on peut se voir demain?

¹ Centre ontarien de prévention des agressions

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- 8. Faites un suivi auprès de la personne. Remerciez la personne une fois de plus de s'être confiée.**
 - Comment les choses se sont-elles passées?

- 9. Au besoin, retournez à l'étape 5, et recommencez.**
 - Si on parlait d'une autre stratégie qui pourrait t'aider?

J'ai confiance en toi. Essayons d'améliorer la situation.

Plan de bien-être et de sécurité 2016

Annexe 5 - Gestes



réparateurs

Voici quelques exemples de conséquences formatives et de gestes réparateurs :

- ❖ Nettoyer ses dégâts.
- ❖ S'expliquer calmement, avouer ses erreurs et présenter ses excuses.
- ❖ Circuler avec un adulte pour une période déterminée.
- ❖ Rembourser ce qui a été brisé ou perdu.
- ❖ Consoler la personne à qui on a fait de la peine.
- ❖ Faire plaisir à la personne blessée en lui rendant des petits services.
- ❖ Aider à soigner la personne que l'on a blessée.
- ❖ Écrire une lettre pour expliquer ce qui s'est passé et ce que l'on fera différemment à l'avenir.
- ❖ Rédiger un contrat dans lequel on s'engage à mieux agir.
- ❖ Observer et rédiger une liste des gestes agréables faits par l'autre.
- ❖ Écrire une lettre d'excuses à la personne que l'on a blessée.
- ❖ Cesser de rouspéter et s'engager à trouver un élément positif dans la journée.
- ❖ Ramasser les objets que l'on a laissé traîner.
- ❖ Participer à une corvée de nettoyage.
- ❖ Réparer ce que l'on a endommagé.
- ❖ Effacer les graffitis que l'on a écrits.
- ❖ Replacer les objets que l'on a déplacés.
- ❖ Travailler pour compensation du livre ou de l'objet que l'on ne peut pas rembourser (en aidant papa et maman, etc.).
- ❖ Donner de son temps pour réparer son erreur.

Plan de bien-être et de sécurité 2016

- ❖ Faire une tâche pour aider la personne touchée par ses actions.
- ❖ Autre geste approprié.

Annexe 6 - Ressources

Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario: Faire un signalement à la Société de l'aide à l'enfance:

http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/childrensaidd/reporting_child_abuse_and_neglect.pdf

Jeunesse j'écoute 1-800-668-6868

Projet Bien-être à l'école (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation et de l'équité et l'inclusion à l'école): www.bienetrealecole.ca

Habitat pour les parents (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation):
<http://habitat.ably.ca/fr>

Commission ontarienne des droits de la personne: <http://www.ohrc.on.ca/fr/>

CALACS d'Ottawa: <http://www.calacs.ca/>

Tel-Jeunes: <http://teljeunes.com/accueil>

Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa:
<http://www.yzb.on.ca/index.php?page=home&hl=fra>

Cyberaide: <https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Services de police d'Ottawa: <http://www.ottawapolice.ca/fr/>

Centre canadien de la protection de l'enfance: Aidez-moi SVP:
<https://www.needhelpnow.ca/app/fr/>

Pensez cybersécurité.gc.ca: <http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fra.aspx>



Plan de bien-être et de sécurité 2016

Croix-rouge canadienne- Information sur l'intimidation: <http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-l-intimidation>

Annexe 7 - Recueil des politiques



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

RECUEIL DES POLITIQUES

ADE09-DA4

ADMINISTRATION DES ÉCOLES

Prévention et intervention en matière
d'intimidation

DOCUMENTS ANNEXÉS :

Annexe 1 : Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école

Annexe 2 : Comment stopper l'intimidation dans les couloirs de l'école en trois minutes.

RÉFÉRENCES

Documents du ministère de l'Éducation

Projet de loi 212 : Loi sur l'éducation telle que modifiée par la Loi de 2007 modifiant la Loi sur l'éducation (discipline progressive et sécurité dans les écoles).

Projet de loi 157 : Loi sur l'éducation telle que modifiée par la Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (sécurité de nos enfants à l'école).

Règlement de l'Ontario 472/07 : Comportement, mesures disciplinaires et sécurité des élèves.

Règlement de l'Ontario 181/98, Identification et placement des élèves en difficulté.

Politique/Programmes Note n° 144 du 19 octobre 2009 : Prévention de l'intimidation et intervention.

Politique/Programmes Note n° 145 du 19 octobre 2009 : Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves.

Politique/Programmes Note n° 119 du 24 juin 2009 : Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario.



Plan de bien-être et de sécurité 2016

Politique/Programmes Note n° 128 du 4 octobre 2007 : Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires.

Politique/Programmes Note n° 141 du 23 août 2007 : Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'une suspension à long terme.

Politique/Programmes Note n° 142 du 23 août 2007 : Programmes des conseils scolaires pour élèves faisant l'objet d'un renvoi.

Politique/Programmes Note n° 120 du 1er juin 1994 : Politique des conseils scolaires sur la prévention de la violence.

Comment tirer parti de la diversité – Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, ministère de l'Éducation, 2009.

Rapport de l'équipe d'action pour la sécurité dans les écoles sur la violence liée au genre, l'homophobie, le harcèlement sexuel et les comportements sexuels inappropriés dans les écoles : Façonner une culture de respect dans nos écoles : promouvoir des relations saines et sûres, ministère de l'Éducation, décembre 2008.

Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004.

Directives concernant l'éducation accessible (2004) et les politiques et directives sur le racisme et la discrimination raciale (2005) de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP).

Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire, ministère de l'Éducation, ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique, 2003.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée.

Code des droits de la personne de l'Ontario.

Documents du CEPEO

A- Politique afférente :

ADE09_Sécurité dans les écoles

B- Directives administratives afférentes :

ADE09-DA1_Code de conduite

ADE09-DA3_Discipline progressive et promotion d'un comportement positif

Plan de bien-être et de sécurité 2016

ADE09-DA5_Violence en milieu scolaire

ADE09-DA6_Usage de drogues et d'alcool

ADE09-DA7_Suspension d'un élève

ADE09-DA8_Demande d'appel d'une suspension en vertu des articles 306 et 310

ADE09-DA9_Suspension, enquête et renvoi possible d'un élève

ADE09-DA10_Mesures de prévention et d'intervention en cas de crises

ADE09-DA11_Procédure d'évaluation du risque et de la menace

ADE09-DA12_Fouilles et saisies

ADE09-DA19_Sorties éducatives, culturelles et sportives

ADE09_GLOSSAIRE : Discipline et sécurité des élèves

C- Guides de fonctionnement :

Guide des suspensions, des renvois et des droits de recours, août 2009.

Guide sur la sécurité dans les écoles – Plan de Prévention et d'Intervention en cas de Crises (PPIC), Janvier 2010.